

SUIVI – DOSSIER VAL-D'OR

DÉCISIONS DU DPCP

L'APPQ tient à informer ses membres qu'en date de ce jour, la Direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a publié ses décisions concernant 37 dossiers faisant l'objet d'enquêtes dans le dossier autochtone à Val-d'Or.

Deux dossiers font l'objet d'accusation, le premier contre un retraité pour des événements datant de plus de 20 ans, à Schefferville, et l'autre concernant un ancien policier amérindien également à Schefferville pour des événements survenus entre 1982-1986.

Les 35 autres décisions du DPCP révèlent **qu'aucune accusation quelle qu'elle soit concernant des policiers ou policières de la Sûreté du Québec œuvrant ou non auprès des communautés autochtones ne sera déposée.**

Par ailleurs, nous sommes heureux de vous annoncer que six (6) membres qui étaient encore en relevé tout récemment ont été avisés par l'employeur de la fin de leur relevé. À ce chapitre, l'APPQ veillera à ce que ces membres soient indemnisés pour ces relevés injustifiés, lesquels ont été contestés par griefs.

De plus, soyez également informés que l'APPQ a publié auprès des médias, aujourd'hui même pour diffusion immédiate, un communiqué de presse de même qu'une lettre ouverte relativement aux positions de l'APPQ et aux réactions soulevées par les décisions du DPCP. Veuillez prendre note que l'intégralité de ces documents est disponible sur le site internet et le statut *Facebook* de l'APPQ.

Afin de vous inciter à prendre davantage connaissance de façon plus approfondie des positions de l'APPQ divulguée dans ce communiqué de presse, voici les différents éléments abordés :

- *L'APPQ et ses membres espèrent que le gouvernement ne cèdera pas encore une fois sous la pression et n'ira pas jusqu'à établir une commission d'enquête...;*
- *Le manque de rigueur journalistique;*
- *L'heure des réparations a sonné pour les policiers relevés;*
- *Une première leçon s'impose;*
- *Il faut doter les policiers des outils nécessaires à leur travail;*
- *À l'instar du séisme occasionné par cette chasse aux sorcières, les blessures sont profondes et le chemin du rétablissement des relations harmonieuses entre les communautés autochtones et policières sera long.*

Il est également à noter que la rediffusion hier du reportage de l'émission *Enquête*, à l'origine de ce dossier, la veille de l'annonce de la décision du DPCP, a fait l'objet d'une mise en demeure envoyée par les procureurs de l'Association à laquelle Radio-Canada n'a pas trouvé bon de donner suite. Cet élément s'ajoutera aux autres faits déjà reprochés à l'égard de Radio-Canada dans la poursuite judiciaire déjà déposée contre elle, puisqu'il s'agit quant à nous, d'un acharnement médiatique dans la manipulation de l'opinion publique au détriment de la réputation de nos membres.

Soyez assurés que nous vous tiendrons informés de tout développement dans le cadre de cet important dossier pour l'Association et l'ensemble de ses membres.

Syndicalement vôtre,



Pierre Veilleux
Président